# Pour l'essor des GRETA dans le respect des personnels

La re-création des GRETA doit permettre un nouvel essor du service public de formation continue des adultes dans l'Education nationale. Mais cela ne peut se faire que dans le respect des personnels et non au détriment de leurs conditions d'emploi et de travail.

**Ce n'est pas aux personnels de supporter les difficultés budgétaires, ni de payer les déficits !**

Dans ce contexte, nous, personnels des GRETA de l'académie de Caen, dénonçons les situations suivantes :

- **Personnels administratifs, reclassements de catégorie B en catégorie C** : ces reclassements **sont intolérables** d'autant que les profils des postes correspondent bien à des fonctions de catégorie B et que certains recrutements ont même été effectués sur la base d'un BTS. Pour ces personnels, c'est la fin de l'accès aux concours de catégorie B et le passage à des grilles de rémunération encore moins avantageuses. **Nous exigeons la reconnaissance des qualifications !**
- **Personnels formateurs, production d'outils mutualisés non intégrée** dans le décompte horaire des personnels : le refus d'intégration de ce travail au décompte horaire, par conséquent non rémunéré, **est inacceptable**, d'autant plus qu'il s'agit d'un axe mis en avant dans le plan stratégique académique.
- **Abandon de l'évolution automatique de carrière -tous les 3 ans- pour tous :** il n'est **pas question** d'abandonner cet avancement automatique ; l'avancement au mérite, c'est l'introduction de critères subjectifs et discrétionnaires dans les évolutions salariales. Cela constituera une inégalité de traitement entre agents et source de divisions dans les personnels.

**Le Rectorat doit revenir sur ces points qui impactent de manière injuste et dramatique les conditions de travail et les salaires des formateurs et administratifs des Greta.**

| Nom | GRETA | Signature |
|---|---|---|
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |